



a chronique **Ovine**

Semaine 16 du 21 avril 2023

Luttes naturelles de printemps : l'état des brebis fait la différence



En lutte naturelle de printemps comme d'automne, l'état corporel des brebis à l'introduction des béliers, et à son évolution pendant la lutte, influencent de façon importante le nombre de femelles gestantes. Ainsi, si les brebis présentent une note d'état corporel supérieure ou égale à 3 en début de lutte (sur une échelle de 0 à 5, de très maigre à très grasse), 90 % d'entre elles sont gestantes même si elles ne prennent pas de poids pendant la lutte. En revanche, si les femelles sont assez maigres (note d'état

corporel strictement inférieure à 3), une prise d'état est nécessaire pour obtenir un taux de fertilité de 80 %.

Enfin, pour les brebis qui mettent toujours bas à la même époque (sans accélération), le taux de fertilité atteint 93 % dans cette étude* pour les brebis maigres dont la note d'état corporel est majorée pendant la lutte.

Un trimestre de repos après le sevrage

Par ailleurs, l'intervalle entre la dernière mise bas et la mise en lutte apparaît comme un critère prépondérant sur le taux de fertilité. Ainsi, il dépasse 80 % lorsque cette durée est supérieure à 160 jours, contre environ 60 % entre 80 et 160 jours. En dessous de 80 jours, il est de l'ordre de 40 %. Enfin, la réalisation de trois cycles de lutte, soit 51 jours est préconisée. En effet, le premier cycle est en général peu fécondant.

Une autre solution consiste à utiliser des béliers vasectomisés. Disposés dans les lots pendant 14 jours, ils sont ensuite remplacés par les mâles reproducteurs pendant au moins deux cycles.

Pour en savoir plus, une fiche technique est à votre disposition sur ciirpo.idele.fr : « des brebis au top pour des luttes naturelles de printemps réussies ».

*étude conduite en 2020 et 2021 avec 3459 brebis de races Limousine, Romane et Grivette issues de 9 élevages de Haute-Vienne, Creuse et Corrèze.

Photo semaine 16-23 : les brebis en bon état ou en reprise de poids sont plus fertiles
CP : CIIRPO

Les activités du CIIRPO sont financées par l'Union Européenne et les Conseils régionaux Nouvelle-Aquitaine et Région Centre-Val de Loire

Equipe technique ovine de Bourgogne-Franche-Comté et Laurence Sagot (Institut de l'Élevage/CIIRPO)